

AGRICULTURE DE PLAINE

Pas d'argent pour les constructions

■ Le canton ne veut pas subventionner les constructions rurales individuelles en zone de plaine. Le Conseil d'Etat a répondu par la négative, le 18 septembre dernier, à la motion déposée le 9 juin par les députés Georges Godel (pdc, Ecublens) et Pierre-André Page (udc, Châtonnaye), qui demandaient de créer la base légale nécessaire à de telles subventions, «afin de rétablir une égalité de traitement entre les agriculteurs des diverses régions d'exploitation». Les améliorations foncières en zone de montagne, elles, bénéficient encore de subventions fédérales.

L'Exécutif partage la préoccupation des motionnaires. Il n'en rappelle pas moins que la suppression de ces subventions a été décidée au niveau fédéral et que les cantons ne sont chargés que de la «responsabilité opérationnelle», avec toutefois la possibilité de prendre des mesures complémentaires.

C'est ce qu'a fait le canton de Fribourg, en soutenant «la réalisation de bâtiments d'exploitation communautaire dans cette zone, par l'octroi d'une subvention de 50000 francs». Vu l'état de ses finances, «le canton se doit de concentrer ses efforts sur ce genre de solution et ne peut pas, tant que la Confédération n'intervient pas, assumer tout seul le subventionnement de bâtiments individuels».

Le Conseil d'Etat va toutefois intervenir auprès de la Confédération pour qu'elle réintroduise cette subvention. Si, «contre toute attente», elle ne donnait pas une suite favorable, le canton réexaminera la question. **DP**

CONSEIL D'ÉTAT

(Séance du 3 octobre 2000)

Le Conseil d'Etat a:

■ pris acte de la proclamation par le lieutenant de préfet du district de la Sarine, de M^{me} Laetitia Deiss, à Fribourg, en qualité de membre élu de la Constituante, en remplacement de M. Raymond Bossy, à Fribourg, démissionnaire avec effet immédiat; par le préfet du district de la Singine, de M. Fabian Vollmer, à St-Antoine, en qualité de membre élu de la Constituante, en remplacement de M. Walter Etter, à Guin, démissionnaire avec effet immédiat;

■ convoqué les assemblées politiques du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 26 novembre 2000 portant sur les objets suivants: initiative populaire du 13 mai 1996 «Pour un assouplissement de l'AVS – contre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes»; initiative populaire du 22 mai 1996 «Pour une retraite à la carte dès 62 ans, tant pour les femmes que pour les hommes»; initiative populaire du 26 mars 1997 «Economiser dans l'armée et la défense générale – pour un avantage de paix et d'emplois d'avenir (initiative en faveur d'une redistribution des dépenses)»; initiative populaire du 10 septembre 1998 «Pour des coûts hospitaliers moins élevés»; loi du 24 mars 2000 sur le personnel de la Confédération;

■ promulgué la loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (entrée en vigueur: 1^{er} janvier 2001);

■ nommé MM. Hannes Thöni, à Chiètres, et Norbert Schwaller, à Guin, membres de la Commission cantonale de la scolarisation et de l'intégration des enfants de migrants, en remplacement de MM. Markus Fasel, à St-Ours, et Toni Kammermann, à Ueberstorf, démissionnaires. Des remerciements pour les bons services rendus sont adressés aux démissionnaires.

■ adopté un nouveau règlement de la protection civile. **GRU**

CONSTITUANTE

Deux sur trois pour le Sud

Elue par acclamation, la syndique de Châtel Rose-Marie Ducrot va présider aux destinées de la Constituante pendant une année. Siégeront à ses côtés une seconde femme, Lacoise, et un autre représentant du Sud fribourgeois, le Gruérien Christian Levrat. Hier encore, les constituants ont adopté leur règlement et prêté serment à l'Université.



Rose-Marie Ducrot, seule prétendante, a été élue à la présence de la Constituante par... 105 décibels

■ Geste symbolique: les constituants ont fait une petite infidélité aux procédures habituelles d'élection parlementaire. Une entorse rendue possible grâce à la concertation entre formations politiques: il y avait autant de candidats que de sièges à pourvoir. Aussi Rose-Marie Ducrot, seule prétendante au perchoir, accède-t-elle, à 63 ans, à la présidence de la Constituante. Avec 105 décibels au moins au lieu de dizaines de suffrages!

«C'est une fleur qu'on m'offre au bout de mon parcours politique», confie, émue, la Châteloise. Entrée à l'Exécutif de sa commune en 1986, Rose-Marie Ducrot quittera dans quelques mois le poste de syndique qu'elle occupe depuis dix ans. Plus encore, la démocrate-chrétienne a décliné le terme député à tous les temps: au Grand Conseil dès 1986, avec la présidence en 1992, au Conseil national de 1995 à 1999, aujourd'hui à la Constituante.

«Je dois mon élection à mon expérience politique», lâche-t-elle,

rompue à la routine du travail parlementaire quant à son organisation. «Le contenu, c'est autre chose.» Il s'agit maintenant, déclare Rose-Marie Ducrot, de faire souffler «un vent nouveau, mais pas révolutionnaire» et de «mettre les bouchées doubles pour montrer à la population que la Constituante est capable de faire avancer ce projet.»

Règlement adopté

La nouvelle présidente est entourée de deux vice-présidents, qui lui succéderont à la barre en 2002 pour Katharina Hürlimann (prd, Chiètres) et en 2003 pour Christian Levrat (ps, Gruyères), qui sera alors âgé de 33 ans. Le trio présidentiel se compose donc de deux femmes – alors qu'elles représentent un tiers des élus – et d'autant de représentants du Sud fribourgeois. Quant aux autres membres du bureau, il s'agit de Danielle Julmy-Hort (pdc, Zumholz), Dominique Viridis Yerly (prd, Marly), Martial

Pittet (ps, Morat), Werner Zürcher (udc, Meyriez), Noël Ruffieux (pcs, Courtaman), Adolphe Gremaud (ouverture, Fribourg) et Sophie Bugnon (citoyenne, Riaz). Ces sept-là ont été doublés chacun d'un suppléant du même parti.

Avant d'aller prêter serment à l'Aula Magna de l'Université, les 130 constituants ont achevé l'examen de leur règlement, commencé la semaine dernière. Résultat final: les 74 articles ont été adoptés en bloc, sans opposition. Il s'agissait hier de fixer le cadre des relations avec les autres autorités, placées sous le signe de la «collaboration», et avec la population. A ce sujet, l'option de la motion populaire (100 signatures pour être entendu par la commission concernée) n'a pas passé la rampe, par 73 voix contre 45. Proposée par les socialistes, elle s'est heurtée au front unie de la droite.

Reste maintenant à connaître les contours que prendront deux points laissés pour l'instant en suspens: quel sera le contenu du «concept

En bref

Sous les yeux du père

Parrain bienveillant de la Constituante, Pascal Corminboeuf se dit «frappé par la volonté générale de trouver un terrain d'entente, sans politisation excessive». Pour le conseiller d'Etat, «les constituants ont encore besoin d'apprendre à travailler ensemble». Autant prendre du temps maintenant pour en gagner par la suite...

Le prix de la démocratie

Le budget «révision de la Constitution» pour 2001 avoisine le million: 960 000 francs exactement. Sur la base des expériences menées par nos voisins, on estimait au départ que le travail devait durer quatre ans à raison de 400 000 francs par an. C'était compter sans les coûts engendrés par l'élection et le fonctionnement d'une Constituante, option choisie par les Fribourgeois le 13 juin 1999.

Sept groupes, sept chefs

Sept groupes peuplent l'hémicycle de la Constituante. Premier par la taille, le PDC (39 élus) est emmené par Laurent Schneuwly. Puis à égalité (27 chacun) les radicaux de Denis Boivin et les socialistes de Christian Levrat. Enfin, quatre formations au coude à coude: la liste citoyenne aligne onze membres (dont les trois collègues d'Energie nouvelle, présidente: Marie Garnier), l'UDC dix (Michel Zadory), le PCS neuf (Peter Jaeggi) et Ouverture sept (Félicien Morel). **SJ**

général de consultation et de communication» qu'adoptera l'assemblée, et le nombre des commissions thématiques dans lesquelles se fera l'essentiel du travail de réflexion et de rédaction? **SJ**

Peu d'eau fraîche au moulin

■ Pas de révolution ni de bouleversement à l'horizon, mais des changements dans la continuité. Les Fribourgeois se satisfont visiblement des us et coutumes politiques actuels, comme en témoigne la synthèse des cahiers d'idées présentée hier à Fribourg. «Les membres du Conseil d'Etat ont été surpris par le conservatisme de certaines réponses», reconnaît volontiers le directeur de l'Intérieur Pascal Corminboeuf.

Le faible nombre de réponses (150 au maximum suivant les questions, pour 1300 cahiers distribués) a en outre «quelque peu déçu» le Gouvernement. Bref, les questions sont plus parlantes que les réponses! D'autant qu'il est difficile de pondérer les pistes proposées par les particuliers, les communes, les partis politiques ou les autres groupes.

Mûrs pour des évolutions

Ce matériau de base pour la révision de la Constitution le montre:

les particuliers sont plus enclins au changement que les partis et les communes. Mais l'impression d'immobilisme est à tempérer par le fait que le paysage fribourgeois évolue très vite. «On se réveille chaque semaine avec des communes en moins», image le conseiller d'Etat Corminboeuf. Ce qui lui fait dire que les citoyens sont «mûrs pour des évolutions».

A commencer par les structures territoriales, où le slogan «penser région» est à l'œuvre. Attaché à l'actuelle administration décentralisée, le public, plus que les communes, appelle de ses vœux le redécoupage des sept districts, par souci d'équilibre entre eux. N'en resteraient plus que trois ou quatre!

Idem pour la refonte des arrondissements judiciaires, mais pas pour la création de nouveaux cercles électoraux. La mise sur pied de régions «nouvelle formule», trois ou quatre, est bien accueillie par les particuliers, beaucoup moins par les communes et les partis. Et les fusions de communes? «L'idée d'un

régime obligatoire de fusion pour les cas de rigueur est bien perçue par la population, les groupes et les collectivités locales.» L'encouragement financier aux fusions volontaires est d'autre part à intensifier, de même que la solidarité et la coopération intercommunales. Ce sont ces défis, territoriaux, qui sont les plus importants aux yeux de Pascal Corminboeuf.

Autorités cantonales, ensuite. C'est plutôt le statu quo pour le nombre de députés. Tout en améliorant les moyens d'action du Grand Conseil, par exemple en engageant des collaborateurs personnels ou en instituant des commissions permanentes. Maintien aussi des sept conseillers d'Etat et de la formule collégiale. Renforcer la présidence n'est pas prioritaire, semble-t-il.

L'idée du programme politique devrait en outre être institutionnalisée, et les conventions intercantionales renforcées. Quant au pouvoir judiciaire, la haute surveillance ne

doit pas revenir aux juges eux-mêmes. Mais à qui? Telle est encore la question. L'avènement de médiateurs est vu d'un bon œil.

Crispés sur les étrangers

Au chapitre des droits politiques, les Fribourgeois ne sont pas prêts à renoncer à quoi que ce soit. Ils plébiscitent l'introduction d'une motion populaire mais pas d'une initiative individuelle. D'autres nouveautés pointent leur nez dans le domaine des droits et devoirs de la personne à inscrire dans la future charte cantonale: liberté de choisir une autre forme de vie en commun que le mariage, droit à la consultation de documents officiels, etc.

Par contre, le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers en matière communale crispe les intervenants. Une fois encore, l'ouverture des citoyens trouve son pendant dans la frilosité des collectivités publiques. **SJ**